

Avis de constitution

SOCIETE « DEFRATA GOLD MINE » en abrégé « DGM »

Siège ABIDJAN COCODY BONOUMIN, Lot 1111, Ilot
82

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 23/03/2024, et enregistrés au CEPICI le 11/04/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DEFRATA GOLD MINE » en abrégé

« DGM »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :
DEFRATA GOLD MINE (DGM)

- L'exploitation de mine
- Diverses activités minières...

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY BONOUMIN, Lot 1111, Ilot
82

Dirigeant(s) M KOUAME KACOU DIDIER (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-02462 du 23/05/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°29558/GTCA/RC/2024 du 23/05/2024

